

CHUZELLES

informations



Juillet - août 2004

n° 73

Le mot du maire....



Les vacances sont terminées et chacun de nous a repris le travail. Le mois d'août a vu l'ouverture d'un nouveau commerce en centre village.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions pour accueillir 197 enfants scolarisés à Chuzelles. Le 24 septembre 2004, la municipalité offrira un pot de bienvenue aux enseignants. Ce sera l'occasion de lier connaissance entre les nouveaux, les anciens, le personnel communal et les élu(e)s.

Les jours ayant commencé de diminuer, je renouvelle aux parents et aux enfants des conseils de vigilance en matière de circulation pour les élèves rejoignant leurs arrêts de bus. Ne pas hésiter à surveiller leurs tenues pour assurer une bonne visibilité de la part des usagers de la route.

Il est impossible pour la commune d'équiper toutes ses voies, d'accotements, de trottoirs ou d'éclairage public. Toutefois, les élus sont toujours attentifs à la dangerosité des points particuliers que les chuzellois leur signalent.

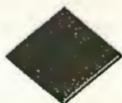
La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a parfaitement assuré sa nouvelle compétence « Transports » et les petits problèmes rencontrés ou pouvant être améliorés sont en cours de règlement.

Comme chaque été, la commune a profité de la trêve estivale pour faire exécuter des travaux d'entretien ou de rénovation par des entreprises, des artisans ou par le personnel communal renforcé de quatre jeunes chuzellois qui ont donné toute satisfaction. Deux jeunes chuzelloises ont collaboré aussi avec le secrétariat, et se sont bien investies aussi bien dans l'accueil du public que dans les dossiers administratifs.

La commune a régularisé la vente des murs de la boulangerie ce qui permet un désendettement à la veille d'un investissement important pour l'extension du groupe scolaire. Concernant ce dossier, l'instruction du permis de construire est toujours en cours, avec quelques difficultés (en phase de solution) relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'achèvement du programme d'Electrification Rurale de Boussole va s'effectuer dès que la date de coupure et de basculement du réseau sera arrêtée par EDF.

J'adresse mes remerciements aux chuzellois qui ont bien voulu répondre au courrier relatif au raccordement au réseau d'eaux usées. Et je vous donne rendez-vous le samedi 23 octobre pour le traditionnel nettoyage de la commune.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2004

L'an deux mille quatre, le vingt trois août, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, MIELCZAREK, NAVARRO, BROUZES, CAMUZET, CASTRO.
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEES : MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN
A. GODET donne pouvoir à M. MOREL

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 19H00

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2004 :

Le compte rendu est approuvé par 13 voix POUR et 3 abstentions.

◆ **Délibérations :**

N°51 : Extension de l'école – permis de construire

Pour permettre la réalisation de l'extension de l'école, il y a lieu préalablement d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjointe à déposer, instruire et signer le permis de construire ainsi que tous les documents administratifs s'y rattachant et plus généralement à faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire ou à Madame la 1^{ère} Adjointe pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire pour obtenir l'autorisation de construire.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°52 : Autorisation au maire pour consultation d'entreprises pour aménagement terrain aux Bourrelières :

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement partiel du terrain situé près de l'école.

A cet effet, il y a lieu de lui donner tout pouvoir pour la consultation des entreprises.

Parallèlement, il convient de solliciter auprès de divers organismes des subventions éventuelles pour financer au mieux ces travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Avenant marché assainissement des Serpaizières :

La délibération est ajournée en attente de chiffres précis.

N°53 : Convention assainissement aux Serpaizières :

Monsieur le Maire demande tout pouvoir pour la signature d'une convention de régularisation qui doit intervenir entre la commune et des particuliers chuzellois pour une participation à des travaux spécifiques.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°54 : Avenant marche électrification rurale poste boussole :

Suite aux négociations de servitude d'emplacement du transformateur avec le propriétaire du terrain, un avenant n°1 au marché initial est régularisé pour les travaux suivants :

- terrassement supplémentaire du fait d'un talus plus important.
- busage d'un fossé ponctuellement
- enfouissement d'une ligne téléphonique dans la partie boisée
- plus valeur pour une toiture deux pans du poste dans le respect du règlement du POS

Le montant de l'avenant s'élève à 10 154.03 € TTC.

La Commission communale d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour à 18H00 pour examiner cet avenant et, après étude, a validé le montant.

Le Conseil Municipal prend acte et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable se rapportant à cet avenant et plus généralement à faire le nécessaire.

Opération « AU FIL DE L'EAU » : Ce dossier n'a pas donné lieu à délibération.

Une opération « Au fil de l'eau » est conduite en partenariat par le Conseil Régional et la Fondation du Patrimoine.

Une aide peut être apportée à la restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau.

Suite aux travaux de dégagement de la source de St Maxime, engagés par l'Association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine », la commune aura à sa charge la fermeture de l'accès à la source.

Le dispositif devra assurer aussi bien la sécurité, qu'une vision intérieure de la source par les promeneurs.

Des contacts seront pris avec l'association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine » pour une étude conjointe de ce dossier.

N°55 : Convention de mise a disposition d'un petit chapiteau

Lecture est faite du projet de convention pour la mise à disposition du chapiteau de la commune.

Ce chapiteau de 8m X 5m fermé sur 4 côtés pourra être :

- loué par des chuzellois
- prêtés à des associations et communes voisines.

La convention a pour but de fixer les modalités de location et de prêt, elle est annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

N°56 : Tarif ticket repas au restaurant scolaire année 2004 - 2005 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la circulaire préfectorale relative aux tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année 2004-2005.

Le taux moyen d'augmentation est fixé à 2 % pour l'année scolaire 2004-2005. Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation, le coût du ticket-repas sera donc de 3.31€ applicable à partir du 2 septembre 2004 et pour toute l'année scolaire 2004-2005.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite maintenir l'application d'une majoration de 10 % pour non respect des dates de ventes (délibération n°48 du Conseil Municipal du 28 juillet 2003).

Cette délibération est adoptée par : 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 Abstention

N°57 : Décision modificative n°1 – budget communal à préciser :

Monsieur le Trésorier demande des précisions sur la délibération n°41.

Il y a donc lieu de prélever la somme de 1500 € sur le compte 2183 et de l'affecter au compte 205 du budget communal – section investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°58 : Décision modificative n°1 – budget assainissement

En raison d'une augmentation de la participation financière au syndicat SYSTEPUR, il y a lieu d'effectuer les opérations suivantes :

- budget communal :
 - . dépense : 022 : - 2944 €
 - . dépense : 65748 : 2944 €
- budget assainissement :
 - . dépense : 658 : 2944 €
 - . recette : 7715 : 2944 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°59 : Fret ferroviaire – risques technologiques majeurs :

L'arrêté préfectoral numéro 2003-04823 portant notification du dossier communal synthétique considérant que les risques majeurs naturels et technologiques sont recensés dans la commune de CHUZELLES,

Monsieur le MAIRE informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération demandant qu'il soit pris acte, dès ce jour, par les autorités décisionnelles sur le projet de fret ferroviaire, que la responsabilité du Maire, des élus et de la population ne pourra être recherchée, y compris devant Justice, en cas de sinistre survenant sur ce tracé, si celui-ci venait à être réalisé, et ce, aussi longtemps qu'il sera utilisé.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à agir en Justice et à mener toute action judiciaire, notamment pour mise en péril de la vie et des biens d'autrui, au cas où il serait décidé de la mise en œuvre du projet tel que présenté lors du débat public organisé du 15 octobre 2001 au 15 février 2002.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°60 Nouveau code des marchés publics relatifs aux assurances :

Suite à l'arrêté du Code des Marchés Publics de janvier 2004, il convient de lancer un appel d'offres régulier pour les primes d'assurance d'un montant supérieur à 3000 €.

Il y a lieu de déléguer toutes les démarches relatives à cet appel d'offres à une société spécialisée HDG Consultant.

Le Conseil Municipal prend acte et donne à l'unanimité tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°61 : Bail précaire appartement au dessus du local des employés :

Monsieur le Maire informe les membres présents que le logement situé au-dessus du local des employés a été loué à une administrée qui devait faire face à une situation d'urgence. Un bail précaire a été établi et sera signé dans les prochains jours pour une durée maximale d'un an.

Le Conseil Municipal prend acte et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable se rapportant à cet avenant et plus généralement à faire le nécessaire.

◆ DIVERS :

Convention de maintenance du parc informatique :

Des consultations ont été lancées pour la maintenance du parc informatique de la Mairie et de l'école.

Point sur l'assainissement :

- Zonage d'assainissement : une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour un contrôle du réseau. Trois offres sont parvenues en Mairie et seront étudiées prochainement après obtention d'éléments complémentaires.
- Serpaizières : les travaux sont terminés, la réception des travaux doit être prononcée, les plans de récolement délivrés, le décompte général définitif est en cours de vérification.

Projet de noms des rues : complément pour l'adressage (numérotation)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de compléter la dénomination des rues, il y aurait lieu de prévoir un adressage à savoir la numérotation.

Une étude de faisabilité doit être faite pour trouver une solution soit en interne, soit par un bureau spécialisé externe.

Remblai sur un terrain de particulier à Leveau :

Monsieur le Maire informe les élus qu'en raison d'un risque d'éboulement de terrain, un agriculteur avait formulé une demande de talutage.

Suite à cette demande, Monsieur le Maire avait exigé qu'un contact soit pris avec la DDE et qu'un dossier technique soit fourni par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Or les travaux ont débuté sans que ces formalités n'aient été accomplies.

Monsieur le Maire a prévenu les services de la CAPV et de la DDE des risques et a demandé à l'entreprise d'arrêter les travaux tant qu'un dossier complet n'aura pas été déposé pour une instruction par les différents services concernés.

Demande d'un jeune agriculteur :

Un jeune agriculteur a émis le souhait de pouvoir installer et construire son siège d'exploitation sur une parcelle de la commune, il s'avère que la parcelle en question est mal desservie aussi bien en voirie que pour les réseaux. Il serait préférable que ce jeune agriculteur trouve un autre terrain mieux équipé pour son installation.

Un dialogue sera établi entre ce dernier et la commune pour trouver la meilleure solution possible.

Courriers divers :

Sortie Scolaire :

Le 23 juin 2004, lors d'un départ de voyage scolaire, des parents d'élèves et des enseignants avaient exigé le changement de deux pneus du car qui leur semblaient trop usés, au titre du principe de précaution. Des explications ont été demandées au transporteur. Une copie de l'expertise du fournisseur de pneumatiques a été remise par le transporteur à Monsieur le Maire. Les deux pneus sont conformes aux exigences du code de la route.

Demande de panneaux de signalisation :

Une association a formulé le voeu que des panneaux soient apposés sur la voirie à l'intersection de certains carrefours pour localiser leur emplacement. Le Conseil Municipal étudiera cette éventualité lors de l'établissement définitif du nom des rues.

Débordement du bief l'Abereau :

Un administré signale que le bief a débordé de façon assez importante le 19 août.

Un examen de la situation du secteur sera revu avec la CAPV et le Syndicat des 4 Vallées.

Travaux de l'été :

De nombreux travaux ont été réalisés sur la commune, pendant la période estivale, avec l'aide des jeunes recrutés dans le cadre des "jobs d'été" : travaux de peinture dans différents bâtiments communaux, travaux d'extérieur...

Préparation rentrée scolaire :

Pour assurer une bonne rentrée scolaire, un dernier point sera réalisé aux écoles.

Autres :

- * Journée nettoyage de la commune : samedi 23 octobre 2004
- * Marché de Noël : samedi 04 décembre 2004
- * Les prochaines séances de Conseil Municipal devraient avoir lieu aux dates suivantes à 20h00
 - 24 septembre
 - 22 octobre
 - 19 novembre
 - 17 décembre
 -

* La prochaine réunion de la commission urbanisme est fixée au 8 octobre à 19h00.

* La réunion avec les associations pour le planning annuel aura lieu le 13 septembre à 19h00, auparavant à 18h00 aura lieu une réunion pour la préparation du Forum des associations qui se tiendra le 18 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

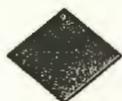
Le Maire

G. BOURGUIGNON

DON DU SANG

**LUNDI 25 OCTOBRE 2004
DE 16H00 À 19H00
AU MILLE CLUB**

Venez nombreux



INFORMATIONS COMMUNALES

Voirie — Bâtiments

Travaux voirie bâtiments réalisés au cours du 3^{ème} trimestre.

Voirie :

RD 36 et VC2:

- Route départementale RD36; Rabotage du revêtement détérioré et confection d'un nouveau tapis d'enrobé, entre la VC n° 6 Route de Simandre et le croisement à Tourmente RD 123.

Une signalisation horizontale a été refaite. L'ensemble a été exécuté par le Département (DDE)

- Voie communale n° 2 des Serpaizières : Enrochement du ruisseau de l'Abereau fourniture et mise en oeuvre de roches et grave pour calage; travaux effectués par la CAPV

Bâtiments communaux :

Investissement et entretien

• Mille club:

- Pose d'une clôture type panneaux en treillis soudé salle des Poletières, ainsi que le remplacement de

la clôture du Mille Club et de la cure.

- Peinture des toilettes de la salle du Mille club

• Mille loisirs :

- Aménagement d'une clôture et d'un portillon (aire de jeux pelouse) et remise en état de la fermeture du portail à l'entrée du Mille Club , ainsi qu'un rafraîchissement en peinture de ce dernier.

• Ecole maternelle:

- Dépose et mise en place d'une clôture en panneaux coté nord (cour d'entrée)
- Entretien des boiserie intérieures et extérieures, ainsi que les bandeaux de toiture, réalisé par un artisan.
- Modification et remise au normes de l'aire de jeux dans la cour de la maternelle

• Ancienne école, local communal et église :

- Réfection et application de

peinture sur l'ensemble des boiserie (porte-fenêtre, portail etc.....) réalisées par nos jeunes saisonniers, accompagnés par nos agents de voirie.

• Restaurant scolaire :

- Rénovation de la salle en peinture y compris le hall d'entrée , ainsi que des retouches en cuisine, effectuées par un autre artisan.

• Ensemble du groupe scolaire :

- Rénovation et amélioration de la communication sur nos lignes téléphoniques .

• Chaufferie :

- Neutralisation et décontamination de la cuve de 25000 l avec mise en sable.
- Dégazage et découpage avec évacuation de la cuve de 5000 l .

Ecoles

Nouvelles équipes enseignantes pour l'année 2004—2005

L'école maternelle accueille: 74 élèves

- Classe des petits: Annie DIARD
21 élèves
- Classe des moyens: Alexandra BONNY
28 élèves
- Classe des grands: Danielle COUDRET
25 élèves

L'école élémentaire accueille: 123 élèves

- CP : Pascale PICCOLOMO
22 élèves
- CP / CE1: Stéphanie DAVID
23 élèves
- CE1 / CE2: Natacha MUZY
26 élèves
- CE2 / CM1: Marie-Pierre BRUGEVIN
26 élèves
- CM1 / CM2: Olivier BRUN
26 élèves

Fêtes et cérémonies

Billan des animations d'été

Mercredi 7 juillet.

Dans le cadre de l'opération ciné été, les communes de Chuzelles et Villette de Vienne ont proposé le film « les deux frères ».

La séance devait se dérouler en plein air à l'école de Chuzelles. Malheureusement les conditions météo nous ont obligé de nous replier dans la salle de Villette. 320 personnes ont ainsi profité de ce film grand public qui a été très apprécié.



Samedi 10 juillet.

En collaboration avec Serpaize et Villette de Vienne, nous participions à Carravan'Jazz. Pendant que le groupe « Cramique » nous gratifiait d'une aubade à Chuzelles, le « Old rope string band » en faisait autant à Serpaize. A 19h un repas était servi à Villette animé par le « Bishop bridge band ». A partir de 20h les « Old rope string band » et « Cramique » continuaient le spectacle. Les 150 à 200 spectateurs ne regrettaient vraiment pas de s'être déplacé. La soirée fut une véritable réussite. Bravo aux deux groupes !



Le mardi 13 juillet.

Cette année le feu d'artifice du 13 juillet était tiré à Luzinay. Il était précédé d'un repas « paëlla » réunissant plus de 250 convives. Parmi la foule qui s'était rassemblée pour assister au feu d'artifice, on notait la présence de nombreux chuzellois. Le public ne fut pas déçu tant le spectacle était de qualité. Pour finir la soirée, un orchestre prenait la relève pour faire danser l'assemblée.



Environnement

Cette année encore, les élus, les enfants des écoles maternelle et élémentaire accompagnés de leurs enseignants et quelques fidèles chuzellois(es) vont consacrer quelques heures à la propreté de notre village. Malheureusement, nous trouvons encore le long de nos chemins, de nos routes, quelques objets encombrants, des canettes, des emballages...abandonnés volontairement.

Matinée nettoyage du village Samedi 23 octobre 2004

Profitons en pour rappeler les heures d'ouverture des déchetteries.

Nous vous donnons rendez-vous

Le samedi 23 octobre 2004
devant la mairie.

1^{er} départ : 7h30 pour les lève-tôt
2^{ème} départ : 8h30

Un pot de l'amitié sera offert par la municipalité à partir de 11h30, à la mairie.

Si chacun était sensible à notre environnement, nous n'aurions plus besoin de cette journée de nettoyage...

Merci à tous ceux qui voudront bien se joindre à nous.

Nos amis pêcheurs nettoient les abords de la Sévenne le dimanche 24 octobre 2004: toute aide leur sera précieuse..

Le rendez-vous est fixé au niveau de l'ancien camping de Leveau à 8h30.

Villette de Vienne : 04-74-57-96-85

Lundi	de 14h à 18h
Mercredi	de 12 h à 18h
Vendredi	de 14h à 18h
Samedi	de 10h à 18h

Pont-Evêque : 04-74-16-07-55

Du lundi au samedi de 8h à 18h

Vienne—Sud : 04-74-31-05-83

Du lundi au samedi de 8h à 18h

Chasse sur Rhône : 04-78-07-02-80

Durant la période d'hiver (1^{er} octobre au 31 mars)
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
14h à 18h

Le samedi de 9h à 18h

Tous les chuzellois munis d'une vignette peuvent accéder à toutes les déchetteries de la CAPV. Pour se procurer cette vignette se présenter en mairie de Chuzelles muni d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Sports

L'ECUREUIL

Cette année, pour la première fois depuis sa création, la course de l'écureuil a eu lieu dans le secteur de Vienne nord.

Le départ était donné de Luzinay . Plus de 1200 concurrents s'élançaient sur les différents parcours VTT (52, 31, 20 ou 10 km).

Parallèlement deux parcours de randonnée pédestre (2 et 7 km) étaient proposés aux marcheurs. 340 bénévoles et un temps estival ont permis de faire de cette matinée une grande réussite.

Le circuit de 52 kms très sélectif (1300 m de dénivelé) empruntait largement les chemins chuzellois.

Cette année encore, comme en 2002 et 2003 c'est un chuzellois Nicolas DURIN qui s'est imposé. Notons encore la belle troisième place d'un autre chuzellois, le jeune espoir Emilien MOURIER.

Bravo à tous les champions mais également à toutes celles et tous ceux qui, chacun à son allure ont pu apprécier les paysages de notre vallée.

Classement :

<u>31 km</u>	1 ^{er}	LEGASTELOIS Vivien	1h10mn58s
	2 ^{ème}	JANIN Thomas	à 3mn01s
	3 ^{ème}	CRESCI Axel	à 3mn13s
<u>52 km</u>	1 ^{er}	DURIN Nicolas	2h09mn22s
	2 ^{ème}	ROBIN Stephen	à 3s
	3 ^{ème}	MOURIER Emilien	à 1mn21s

Sécurité routière

ATTACHEZ VOS ENFANTS – PROTEGEZ LES !

voyager attaché, doit devenir une habitude.

Et surtout ne l'oubliez pas : en voiture, comme dans d'autres lieux, **les parents sont responsables de leurs enfants.**

Il vous faudra faire preuve de persuasion, voire de fermeté, pour que votre enfant prenne l'habitude de voyager attaché.

Ceci dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir car il faut savoir que 40% des accidents mortels chez l'enfant passager, surviennent lors de trajets inférieurs à 3 kilomètres.

Pour tout passager d'un véhicule, un choc ou une collision à 50 km/h correspond à une chute du 4^{ème} étage.

La poussée est telle qu'au cours d'un choc à 50 km/h, un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne, s'il n'est pas maintenu par un système de sécurité adapté.

Dès 20 km/h un choc subi sans ceinture peut être mortel.

ATTENTION ! En cas d'infraction constatée par les forces de police, il vous en coûtera : une contravention de 4^{ème} classe dont l'amende s'élève à 135 € + un retrait de trois points sur le permis, tant pour le conducteur que pour le passager.

La policière municipale

SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

En Isère, les sapeurs –pompiers interviennent toutes les 7 minutes

♦ **Un établissement public spécialisé**

Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un organisme public : le SDIS, financé essentiellement par les collectivités locales et administré par les élus locaux.

La départementalisation des secours a permis la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières afin d'assurer une répartition régulière des secours sur l'ensemble du territoire de l'Isère

Les interventions sont assurées par 166 centres :

- 4 centres de secours principaux (CSP)
- 45 centres de secours (CS)
- 65 centres de première intervention (CPI)
- 52 unités opérationnelles (UO)

Les centres les plus proches sont le CSP de Vienne et les CPI de Chasse sur Rhône et Luzinay.

♦ **Les missions du SDIS :**

- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et évacuation des victimes.

Le département de l'Isère couvre une superficie de 7431 km² (dont 3500 km² en zone de montagne) et abrite plus d'un million d'habitants. Compte tenu de la population à défendre, des infrastructures de transport, du tissu industriel et de l'environnement naturel, il faut distinguer deux sortes de risques:

- Les risques courants: interventions quotidiennes des sapeurs-pompiers (incendie, secours à personnes, inondations, odeurs suspectes...)
- Les risques particuliers: technologiques (chimiques, hydrocarbures, radiologiques...) et naturels (feux de forêts, mouvement de terrain.)

Face à ces risques le SDIS 38 dispose de 6 équipes spécialisées : plongeurs et sauveteurs aquatiques, intervention chimique, intervention en milieu périlleux (spéléo, montagne), maître-chien + chien, intervention radiologique, sauvetage et déblaiement.

♦ **Les moyens du SDIS 38**

- Des hommes et des femmes:
Effectifs: 5590 agents. En Isère 12% des sapeurs-pompiers sont des femmes
- Ressources financières:
Les recettes 2004 s'élèvent à 82 M€, provenant pour 38% des communes et pour 46% du conseil général de l'Isère ce qui équivaut à un coût annuel par habitant de 70€.

♦ **L'activité opérationnelle**

- **L'alerte (7 jours sur 7 et 24h sur 24)**

18 - 112 (numéro unique d'appel d'urgence européen)

12 personnes en moyenne assurent en permanence la réponse aux 600000 appels reçus par an (soit 1600 appels en moyenne par jour).

- **Le traitement de l'alerte**

Le centre de traitement de l'alerte (CTA) répond aux demandes de secours. Il est situé à l'état-major du SDIS à Fontaine.

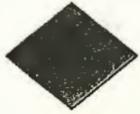
Ce CTA est chargé de la réception, du traitement et de l'éventuelle réorientation des demandes de secours. Il dispose d'outils informatisés d'aide à la localisation, à l'identification de l'appelant et d'aide à la décision.

Il est interconnecté avec les autres services disposant d'un numéro d'urgence : le 15 pour le SAMU et le 17 pour les forces de police et de gendarmerie.

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), situé dans les mêmes locaux, supervise et coordonne l'ensemble des activités opérationnelles (organisation des secours, volume et nature des renforts...). Placé sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours en cas d'incendie, sinistre, catastrophe et autres accidents, il assure la remontée de l'information vers la chaîne de commandement. Le CODIS assure également les relations avec les autorités des zones de défense départementales, municipales et les autres organismes publics ou privés qui participent aux opérations de secours.

♦ **Les interventions**

En 2003 il y a eu 69790 interventions soit une moyenne de 190 interventions par jour.



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Transports en Nord Isère

Le 08 septembre 2004, la Commission « Mobilité des hommes et des marchandises » du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a reçu des représentants du Conseil Général pour une présentation du rapport d'étude du Schéma Multimodal des transports en Nord Isère.

Un représentant de la commission a informé tous les élus de la Vallée de la Sévenne profitant d'une réunion de présentation du Projet d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois à la salle des fêtes de Vilette-de-Vienne.

Proposition de l'étude:

Dans le domaine routier, le bureau d'études du Conseil Général a pris en compte le Plan de Déplacement Urbain du Pays Viennois (PDU) et a fait des propositions de hiérarchisation des routes départementales. Il ressort que la Route Départementale n°36 présente un grand intérêt pour le Nord du département notamment pour relier le carrefour de Lafayette à l'échangeur de Communay. La liaison Est-Nord du PDU se raccorderait sur cet axe.

Pour la première fois, les fonctionnaires du département ont parlé de déviation de Chuzelles.

Les voies structurantes proposées (niveau 1+) seraient de type 2 voies plus bande d'arrêt d'urgence (BAU) et pas d'accès riverains. Seuls les trois SCOT du Nord Isère ainsi que le Conseil Général du Rhône et la Région ont été sollicités pour donner leur avis. L'assemblée départementale validera le projet définitif de cette étude avant la fin de l'année.

Ensuite seulement les priorités seront définies avec consultation de bureaux d'études et examen de projets plus précis.

Les principes du Conseil Général retenus comprennent essentiellement des investissements durables en fonction du déplacement des hommes reflété dans le diagnostic de l'étude. Le secteur comprend Crémieu, Bourgoin, Beaurepaire et bien sûr le Pays Viennois jusqu'à la limite du département du Rhône.

Il existe aussi un volet important pour les transports en commun aussi bien ferroviaire (compétence Région Rhône-Alpes) que routier, avec des lignes de bus pouvant être cadencées (nota : concerne la Route Départementale n°75).

Un volet autoroutier propose un prolongement de l'autoroute A432 (St Exupéry) pour raccorder l'autoroute A46 (contournement Est entre Mions et Marennes). Des échangeurs sont demandés au Sud et au Nord de Vienne pour soulager la Route Nationale n°7 et le transit dans la ville de Vienne.

En conclusion, bien que provisoire et peu précis, aussi bien en date qu'en projet, il était important que nous portions à votre connaissance en amont ce résultat d'études, à prendre toutefois avec beaucoup de précaution tant que la validation ne sera pas faite par le Conseil Général.

Le document n'est pas encore divulgable au public, il nous paraissait important de jouer la transparence des informations, même s'il y a un risque qu'elles soient incomplètes ou inexactes.

Motion présentée en réunion de conseil municipal du 24 septembre 2004.

Suite à la réunion du mardi 14 septembre 2004, à la salle polyvalente de Villette de Vienne, ayant pour but la présentation du projet d'agglomération par les représentants de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV),

Les élus chuzellois nommés ci-dessous, après concertation, affichent de nouveau leur opposition sur les points concernant Chuzelles, notamment :

- Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- Implantation de zones d'activités et infrastructures

En effet, Monsieur BOURGUIGNON dans son exposé et ses prises de position ne nous a pas semblé agir en tant que Maire de Chuzelles défendant les intérêts de sa commune et de ses administrés, mais plutôt comme un technicien en charge du dossier.

Or, ce projet va à l'encontre des valeurs morales que nous souhaitons défendre lors de notre présentation à l'élection municipale de 2001.

Par conséquent, et à partir de ce jour, les signataires se désolidarisent du Maire dans le cadre de ces actions.

Patrick ALLARD

Jean MIELCZAREK

Edith AURIC

Marielle MOREL

Didier BROUZES

Gilbert NAVARRO

Didier CAMUZET

Marie-Thérèse ODRAT

Marie-Thérèse CARRET

Renée PRAS

Alain CASTRO

Anne-Marie SYLVAIN

Annie GODET

Motion annexée au compte-rendu du conseil municipal.

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) le 1^{er} janvier 2003, enlevant la charge directe à la collectivité (commune) et ôtant le produit des recettes propres de la commune. Aussi, la CAPV a dû instaurer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux varie selon la commune.

Le produit 2003 de cette taxe s'élevait à environ 2 millions d'euros. En 2004, il devrait atteindre 2 700 000 €, soit une hausse de 36% en moyenne pour la majorité des communes de la CAPV, dont CHUZELLES.

Pourquoi cette hausse ?

La modernisation des déchetteries existantes, le développement de la collecte sélective, la hausse du coût de l'incinération (modalités toujours à l'étude actuellement) ainsi qu'un autre traitement des ordures ménagères lié au refus actuel de l'extension de la décharge de VIENNE Saint Alban sont à l'origine de cette augmentation. En effet, le coût de traitement, soit environ un tiers du montant total de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, passera par an et par habitant de 10 € à 43 €.

Il faudra noter que l'augmentation de la taxe ne couvrira qu'une partie minoritaire de la hausse du coût lié au traitement.

Partage de la mise à contribution

- Jusqu'en 2003, tous les propriétaires devant acquitter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (taxe récupérable auprès des locataires),
- ensuite et depuis 2004,
 - toujours les propriétaires acquittant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
 - les redevables de la taxe professionnelle,
 - puis le budget général de la CAPV pour une part prépondérante.

Cette nouvelle répartition (partage de la charge) a peut-être entraîné, pour certains contribuables, une diminution de cette taxe. Effectivement, antérieurement, la charge était répartie principalement sur les propriétaires.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97
Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30
Mercredi : 10h00 – 11h30
Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

♦ SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2004:
- 7,61 € brut de l'heure (6,00 € net)
- montant mensuel: de 117,19 € à 1197,37 €
(selon la date de la RTT) pour 35 h hebdo
- pour 39h: de 1293,00 € (-20 salariés) à 1319,1 €
(+20 salariés)

♦ Minimum garanti

Depuis le 1^{er} juillet 2004: 3,06 € de l'heure

♦ RMI

1 personne seul: 417,88 €
2 personnes: 626,82 €
3 personnes: 752,18 €
par personne supplémentaire: +167,15 €

♦ Plafond Sécurité sociale

2476 € par mois ou 29712 € par an pour 2004

♦ coût de la construction

Indice INSEE : 1214 au 4^{ème} trimestre 2003
Moyenne des 4 derniers trimestres: 1200,50
(+ 2,96% sur 1 an)

♦ Prix à la consommation

+ 0,4% en mai, soit 2.6% de hausse en rythme annuel

Agenda des manifestations

septembre 2004

04 Concours de pétanque – St Vincent
18 Forum des associations
25 Randonnée AFR
27 Assemblée Générale – Associations des Parents d'élèves

octobre 2004

01 Assemblée Générale - Sou des écoles
02 Assemblée Générale – ABC Boules
08 Assemblée Générale - RAP TAG
10 Saucisses - FNACA
10 Randonnée (matinée) - AFR
23 Matinée nettoyage du village
24 Coinche - Trait d'union
24 Nettoyage – Vallée de Leveau

novembre 2004

07 Repas - Chorale" la clé des chants"
11 Commémoration
14 Tête de veau - Rugby
21 Choucroute - Trait d'union
28 Boudin - ABC Boules

Centre Universitaire d'Education et de Formation des Adultes

Le C.U.E.F.A. s'est installé à Vienne l'automne dernier, dans les locaux de la chambre des métiers.

Le C.U.E.F.A., antenne locale du C.N.A.M. (Conservatoire National des Arts et Métiers), propose des formations pour adultes en cours du soir. Ces formations sont ouvertes à tous les adultes dans un projet de promotion sociale compatible avec la poursuite d'une vie professionnelle. En effet, les cours sont dispensés en soirée de 18h30 à 21h00.

Cette première année, cinq cours ont été mis en place. Deux cours d'enseignement général (français, anglais) et trois d'enseignement professionnel (comptabilité financière, présentation générale du droit et initiation aux techniques juridiques fondamentales).

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Rachel BRUNEL

Tél: 04-74-57-54-50 / mail: rbrunel@cm-vienne.fr



Paroisse Sainte-Blandine

Pour les familles qui le souhaitent :

Horaires et lieux pour le CATECHISME :

Enfants en CE2 : le mardi de 17 h. à 18 h.
Première rencontre le mardi 21 septembre à la maison paroissiale de Chuzelles.

Enfants en CM1 : le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30.

Première rencontre le mercredi 15 septembre à la maison paroissiale de Chuzelles.

Enfants en CM2 : le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30. chez Yves PILLET (route du stade à Chuzelles): tél. 04.74.57.99.00

Première rencontre le mercredi 15 septembre.

Les enfants qui ne sont pas encore inscrits le seront lors de la première rencontre

Pour les autres groupes et pour tout renseignement :

MAISON PAROISSIALE DE CHUZELLES

Tél. 04.74.57.91.27

Les Vendredis de 17 h à 18 h 30

Les Samedis de 9 h 30 à 11 h 30

Réunion pour tous les parents dont les enfants viennent au Catéchisme :

Le MARDI 8 OCTOBRE à 20 h 30 à VILLETTE DE VIENNE (salle des fêtes).

Innovation pour tous :

4 dimanches « Autrement »

Le premier : Dimanche 26 septembre de 10 h à 15 h à SEYSSUEL.

L'équipe paroissiale

Relais Oxyjeunes

Relais oxyjeunes est un point d'écoute pour les jeunes et les parents.

C'est un espace ouvert, un lieu d'écoute, (difficultés relationnelles, mal-être, dépendance, solitude..) d'information et d'orientation.

L'accueil est gratuit et confidentiel.

Permanences sans rendez-vous

- lundi de 13h à 15h
- mercredi de 13h à 15h
- vendredi de 13h à 15h

ou tous les jours (du lundi au vendredi) sur rendez-vous.

Relais Oxyjeunes
9, rue Laurent Florentin
2^{ème} étage
38200 Vienne

Tél: 04-74-31-60-09

E-mail: oxyjeunes@agglo-paysviennois.fr

Nouveau commerce à CHUZELLES

Agence Immobilière AID'IMMO

Le Belvédère – 38200 CHUZELLES
Tel: 04 74 15 95 95 - Fax: 04 78 02 42 25

Enfin la première agence immobilière dans la SEVENNE !!!!

Celle-ci va permettre de satisfaire de nombreuses demandes d'achats et de ventes dans votre secteur. Fort de ses 10 ans d'expériences, n'hésitez pas nous contacter pour toutes informations, estimations ou autres.

L'équipe est à votre écoute au: **04.74.15.95.95**

L'agence AID'IMMO

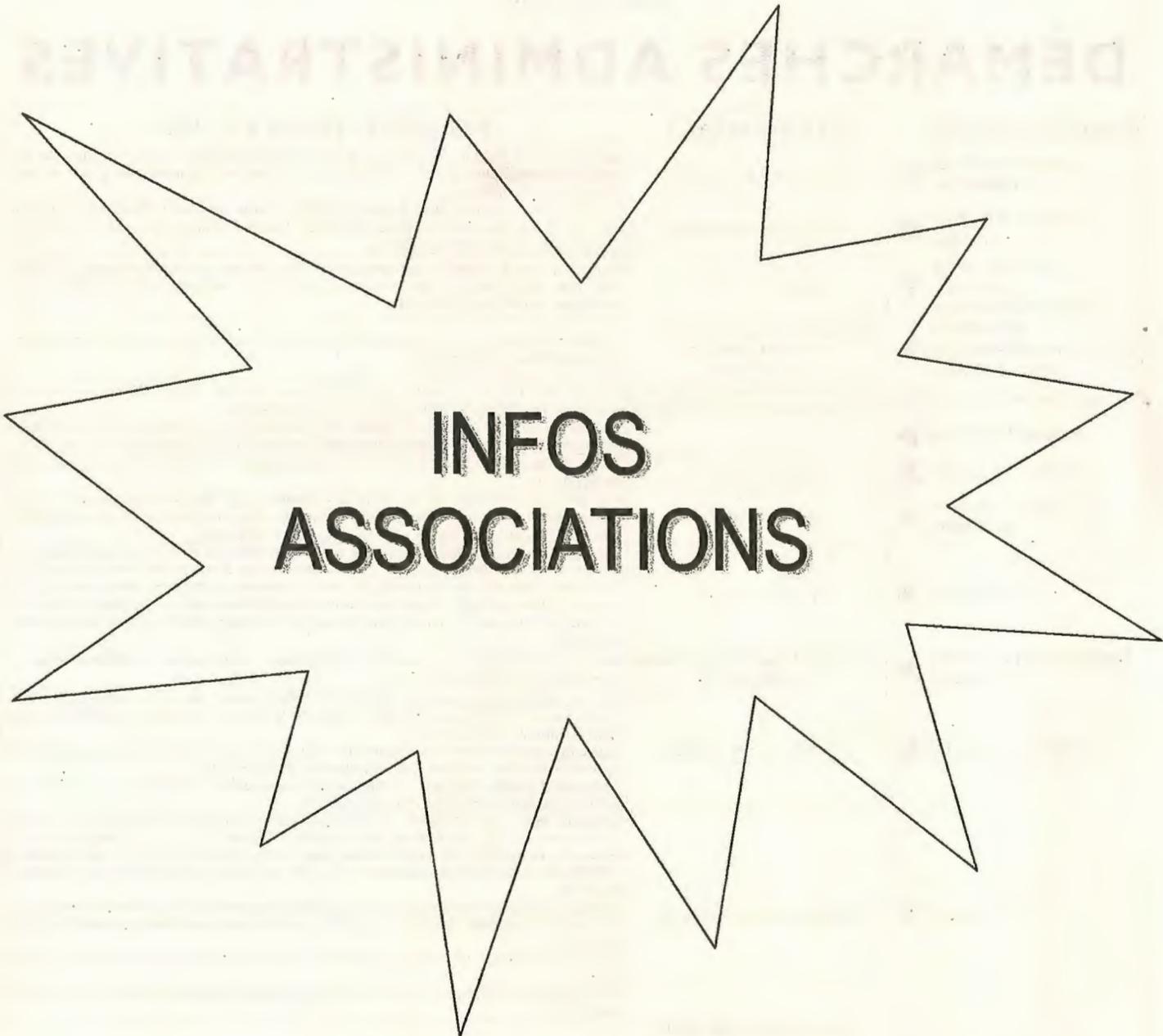


DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Comment obtenir :	Où s'adresser ?	Principales pièces à fournir :
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé + noms et prénoms des parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour la réponse.
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée.+ noms et prénoms de ses parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour la réponse.
Certificat de vie commune ou de concubinage	Mairie du domicile	Fournir une pièce d'identité pour chaque personne et des justificatifs de domicile. Gratuit mais pas obligation pour les maires de délivrer ce certificat d'où il convient de se renseigner auprès de votre mairie.
Attestation d'engagement dans les liens du PACS	Greffe du tribunal d'instance de votre lieu de naissance ou de domicile	Attestation remise lors de l'enregistrement du pacte civil de solidarité mais possibilité d'en demander d'autres exemplaires.
Copie d'acte de décès	Mairie où a été dressé l'acte ou mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer les nom et prénoms du défunt et la date du décès. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour la réponse.
Fiches d'état civil		Elles sont supprimées depuis le 1 ^{er} janvier 2001 et remplacées par la présentation de l'original ou une photocopie de la carte d'identité (fiche individuelle) ou du livret de famille (fiche familiale).
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de séparation de corps ou divorce, un autre livret pourra être remis à celui qui en est dépourvu.
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Fournir l'ancienne carte, extrait d'acte de naissance avec filiation complète, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photographies récentes et identiques, livret de famille. Gratuit. Contacter votre mairie pour toute situation particulière.
Passeport	Mairie du domicile	Restituer l'ancien passeport. Fournir la carte d'identité sécurisée ou un extrait d'acte de naissance avec filiation complète, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photographies récentes et identiques, livret de famille. Joindre un timbre fiscal de 60 € pour un adulte ou de 30 € pour un mineur. Vous pouvez inscrire gratuitement jusqu'à 4 enfants de moins de 15 ans sur votre passeport. Informer votre mairie sur toute situation particulière.
Certificat de nationalité française	Greffe du tribunal d'instance du lieu de votre domicile	Un justificatif d'identité, un justificatif de domicile + des pièces complémentaires qui varient selon votre situation. Gratuit.
Permis de conduire	Préfecture ou sous-préfecture	Permis réussi après examen : dossier à retirer auprès de votre auto-école, de la préfecture ou de la sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement et l'envoi du titre. Duplicata : dossier à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement et l'envoi du titre. Demande de visite médicale : imprimé à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture, ainsi que la liste des médecins de ville agréés.
Carte grise	Préfecture ou sous-préfecture	Véhicule neuf : soit demande de certificat d'immatriculation CERFA délivrée par le constructeur ou son représentant et une pièce d'identité en cours de validité, soit une demande de certificat d'immatriculation, une pièce d'identité en cours de validité, un certificat de conformité communautaire, une facture établie par le vendeur ou un certificat de cession. Véhicule d'occasion : une demande de certificat d'immatriculation, l'ancienne carte grise, le certificat de cession, le contrôle technique de -de 6 mois, une pièce d'identité en cours de validité. 28 € le CV (véhicule de moins de 10 ans), 14 € (véhicule de plus de 10 ans ou à deux roues) Si demande par courrier joindre une enveloppe timbrée (lettre suivie ou recommandée avec l'asse).
Certificat de non gage	Préfecture (borne dans hall d'accueil), sous-préfecture ou www.interieur.gouv.fr «A VOTRE SERVICE» puis «vos démarches»	Date de première mise en circulation et numéro d'immatriculation du véhicule
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau, 44079 Nantes Cedex 1 ou minitel 3615 CJN ou www.cjn.justice.gouv.fr	Noms et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), date et lieu de naissance, adresse actuelle. Gratuit. Ne pas joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.
Recensement en vue de l'appel de préparation à la défense	Mairie de votre domicile	Tout Français (garçon ou fille) âgé de 16 ans doit se faire recenser. Fournir une pièce d'identité et le livret de famille.
Inscription sur les listes électorales	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou de paiement des impôts locaux depuis plus de 5 ans
Carte électorale	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Gratuit.
Certificat de résidence	Mairie du domicile	Fournir un justificatif de domicile. Gratuit.
Permis de chasser	Préfecture ou mairie du domicile	Imprimé de demande à remplir, certificat de réussite à l'examen, photocopie carte nationale d'identité, 2 photos d'identité récentes et identiques, chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public (12€ pour un duplicata). Pour l'examen obligatoire s'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs 65 av. Jean Jaurès 38320 EYBENS tél: 04 78 62 97 78

Pour en savoir plus : appeler le 3939 (0,12 € la minute) ou minitel 3615VOSDROITS (0,16 € / min)
ou consulter les sites Internet suivants : www.isere.pref.gouv.fr ou www.service-public.fr

mis à jour le 20 mars 2004.



INFOS ASSOCIATIONS

Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page (à partir de septembre).

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

PLANNING HEBDO.

sept-04

sept-05

	Grande salle	Préfabrique	Foietiers
LUNDI	Nettoyage	Nettoyage préfa et bibliothèque	
		20h30 APE (voir date bas de page)	14h-16h Arts Loisirs à gogo 17h-18h Théâtre enf. Mille Loisirs
MARDI	8h45-11h Gym volontaire	8h15-11h15 Biblioth.écoles	
	16h45-17h45 Gym 18h-19h Gym enfants 19h30-20h30 Gym adultes		18h-20h Théâtre Mille Loisirs
MERCREDI	7h30-18h30 Mille Loisirs		
	19h00-21h30 Vilette Dance		20h-21h30 Yogga Mille Loisirs
JEUDI			
	18h-19h Gym Ados ? 19h-20h Gym Adultes	13h30-16h30 Biblioth.écoles 20h30-21h30 Chorale	14h-16h Arts Loisirs à Gogo 19h30-22h Chorale
VENDREDI			Nettoyage
	Nettoyage A partir de 19h00 location		14h-16h Arts Loisirs à Gogo
SAMEDI	Location		
	Location		

Gym volontaire + Arts et Loisirs à Gogo + Chorale pas d'utilisation pendant vacances scolaires

APE : Préfa : 27/09+08/11+30/11+14/12+11/01+31/01+08/03+05/04+09/05+06/06



RAPTAG

(rien à perdre, tout à gagner)

Juste pour vivre

Si ton monde n'est pas beau
Si ton monde n'est pas beau

Si ton monde n'est pas beau
Cette "sac" elle est pour toi

Ne sois pas dans le désarroi

T'as juste à téléphoner RAPTAG JPV

Association contre
l'enfance maltraitée

Assemblée générale le 8 octobre 2004 à 20h30
Salles des Polleüères - CHUZELLES

CHUZELLES Informations 2004
A l'école, on peut t'aider
que du mal
venir normal
vivre et exister

Numéro vert association : 0800.710.010

Adresse internet : <http://perso.wanadoo.fr/raptag.jpv>

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

ADULTES REPRISE DES COURS LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2004

MARDI	8h45-9h45	Forme Sport Santé - Gym Volontaire "Traditionnelle"
	10h-11h	Forme Entretien - Gym Volontaire Douce
	19h30-20h30	Forme - Gym Volontaire Tonique
JEUDI	19h-20h	Forme - Gym Volontaire Tonique

ENFANTS (MIXTE) CHANGEMENT DE JOUR : MARDI REPRISE DES COURS LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2004

MARDI	16h45-17h45	Enfants nés en 1999 et 2000 Eveil corporel - Jeux d'apprentissage ludique (Communication - Espace - Découverte de l'autre - Motricité). Découverte de l'équilibre, de l'adresse, par des parcours d'obstacles. <u>Petit matériel</u> : tunnel, parachute, cerceaux, ballons, raquettes.
	18h-19h	Enfants nés en 1997 et 1998 ... CH_2 Apprentissage par cycle - Travail par deux, en équipe ou en groupe. Equilibre, Espace, Coordination, Communication, Adresse, Expression Corporelle, Créativité, Parcours dynamique. <u>Petit matériel</u> : step, cordes, raquettes, parachutes,...

Nouveauté
13/15 ans à
17/19 ans

REPRISE DES COURS ADOS LE JEUDI 16 SEPTEMBRE 2004

JEUDI	17h45 à 18h45	Gym Forme dynamique Step, Cardio Parcours, Kick Boxing, LiA, Abdos, Fessiers.
-------	---------------	--

Cours sur musique - Etirements - Abdos fessiers - Cardio assouplissements.
Matériel utilisé : Step, Elastiband, ballons, bâtons, cordes, bandes lestées.

INSCRIPTIONS LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2004 DE 16H30 À 19H

AU MILLE CLUB DE CHUZELLES

Prix de la licence 76 € pour l'année
(Tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant inscrit 70 €)

Contact : Danièle Thomann 06 84 24 51 86

A bientôt !

Notre circuit nous a mené pendant trois jours dans la région du GUIZHOU, à l'Ouest de GUILIN.

Nous avons rencontré différentes minorités. L'ethnie MIAO, la plus importante, a été une grande surprise émouvante. Un accueil chaleureux et souriant, des traditions ancestrales qui revivent dans la jeunesse (langue, musique, chant, vie quotidienne), quelques gestes pour communiquer, il n'en fallait pas beaucoup plus pour apprécier ces instants très rares. Les costumes colorés, surchargés de bijoux en argent, des coiffures aériennes symbolisant leur clan, des femmes tranchent sur le noir des habits des hommes.

Nous avons acheté sur place des fournitures scolaires et un peu de matériel de sport (ballon de basket, raquette de badminton). Nous les avons remis dans une école d'un petit village, à la grande stupéfaction du Directeur puis à sa grande joie. Ainsi nous avons pu mesurer l'écart qui existe dans ces lointaines régions et la capitale Beijing ou Shanghai.

Ces trois jours dans une Province peu visitée et très belle, malgré une météo clémente, nous ont offert des moments difficiles mais inoubliables.

XXX O XXX

G.R.

Nous préparons un circuit GUATEMALA (Novembre 2005/Janvier 2006) 14 à 17 jours

Renseignements : G. RAYNAL "le Rival" 38200 CHUZELLES Tél 04 74 57 91 62

e-mail : guraynal@wanadoo.fr

ASSOCIATION "UN BOUCHON, UN SOURIRE"

ARRET COLLECTE BOUCHONS
à Chuzelles,
à compter du 1^{er} septembre 2004 pour cause de
problème de bénévoles
à Malissol (centre de tri).

RANDONNEE PEDESTRE



Pour la dernière de l'année
l'association familiale de CHUZELLES
vous propose dimanche 10 octobre
2004 une matinée randonnée
pédestre dans le Pilat.

Les gorges de l'épervier aux alentours de Malleval

Randonnée familiale de 12 kms sans difficulté.

**Départ en voitures particulières de Chuzelles à 8h00 précise place
de la mairie.**

Renseignements : Daniel BRUNET ☎ : 04-74-57-08-76

4 ème marché de Noël – samedi 4 décembre 2004



Le marché de Noël aura lieu cette
année le samedi 4 décembre 2004 sur
la place de la mairie et devant les
écoles.

Si vous souhaitez exposer, une fiche
d'inscription est à votre disposition en
mairie.

La date de clôture des inscriptions est
fixée au lundi 01 novembre 2004.

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 73 Dépôt légal – août 2004